Le 10 mai 2021

Monsieur Le Ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Nous vous interpellons à propos de la réorganisation que la direction de SFR, entreprise du groupe Altice, s'apprête à mettre en place. En effet, cette dernière prévoit la destruction de 2000 emplois, dont environ 400 en boutiques, et 1568 dans le pôle Télécoms.

Nous pensons qu'il est de notre devoir de vous informer de ce plan qui semble malhonnête et de plus, complètement déconnecté des résultats de l'entreprise. En effet, à peine quelques jours avant l'annonce de cette réorganisation, SFR publiait ses résultats 2020 avec près de 4,3 milliards d'Euros d'Ebitda.

Comment justifier cette suppression massive d'emplois ?

Le secteur des Télécoms, et donc SFR, ne voient pas leurs résultats impactés par la crise sanitaire et même mieux, c'est un secteur qui voit ses résultats augmenter.

De plus, le secteur des Télécoms est un des piliers sur lesquels l'économie repose aujourd'hui, permettant notamment le télétravail, l'école et les études à distance, mais aussi les échanges entre personnes via les réseaux ADSL, fibre, téléphoniques et mobiles. Qu'il soit porté en partie par des entreprises privées ne change pas le fait qu'il s'agisse d'un service public.

Ce projet de destruction d'emplois aura un impact sur l'économie, les finances publiques et les caisses de la sécurité sociale.
Tôt ou tard, cette réorganisation projetée par la direction de SFR va nécessairement avoir un impact sur le nombre de chômeurs. Il n'est pas acceptable qu'un secteur comme le nôtre puisse se permettre ce genre de chose.

De plus, cette réorganisation fait suite au plus grand plan de départ volontaire connu en France à ce jour. Ce dernier a eu lieu en 2017 et a détruit 5000 emplois au sein de SFR, générant une désorganisation globale de l'entreprise et une surcharge de travail dans les services.
Les usagers en font les frais et en feront les frais une nouvelle fois !
En effet le déploiement de la fibre, de la 5G et de notre backbone doivent se poursuivre pour répondre aux besoins de la population, nous rappelons que SFR est déclaré Opérateur d'Importance Vitale pour la nation.

Cette réorganisation est annoncée à peine 4 mois après l'Information - Consultation du Comité Social et Économique Central sur les orientations stratégiques qui s'est conclue le 15 octobre 2020 et durant laquelle la direction assurait que ces orientations stratégiques n'auraient aucun impact sur l'emploi.

Les 2000 postes visés aujourd'hui représentent plus d'un cinquième des effectifs de notre entreprise.

La direction communique allègrement sur le volontariat. Dans ce cas pourquoi prévoir des reclassements ?
Comment assurer des départs volontaires lorsqu'en étudiant l'organisation cible, on découvre que des services complets disparaissent ? Enfin, depuis l'année dernière, le marché de l'emploi est plus que chamboulé.

En "contre partie", SFR annonce des embauches de jeunes directement après le départ des salariés qui se seraient portés volontaires.

L'idée serait-elle d'opposer des salariés expérimentés et coûteux à des jeunes payés aux minima, tout en profitant de primes à l'embauche prévues dans le plan "1 jeune, 1 solution" ?

Ici encore, les finances publiques seront utilisées par un grand groupe très profitable dans le seul but d'abaisser ses coûts.

Autant il est louable d'embaucher des jeunes, qui, en cette période de crise, sont directement impactés dans leurs recherches d'emplois ; autant cela est inacceptable, si c'est pour remplacer des salariés dont on s'est volontairement débarrassé au prétexte de changement de stratégie.

L'article 6313-1 du code du travail prévoit bien que :
"*L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail.*
Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations."

Pour rappel, SFR a déjà très récemment profité des finances publiques via l'usage de l'activité partielle au printemps 2020 pour 2000 salariés de l'UES SFR (donc hors boutiques). En effet, ces 2000 salariés qui étaient en télétravail depuis plusieurs jours avaient une charge de travail conséquente qui a été reportée sur leurs collègues...
Nous attirons donc votre attention sur le fait que SFR est en parfaite santé.

L'actionnaire principal du groupe tenait par ailleurs ces propos en mars 2020 :
« *Mes chers collègues, chers amis, Dans cette période grave et inédite que nous traversons, je veux vous assurer de tout mon soutien… Nous sommes un grand groupe, international, solide, qui traversera cette crise mondiale et accompagnera ses équipes dans la durée. Vous pourrez toujours compter sur moi, je sais que je peux compter sur vous.* ».

Comment pourrait-on imaginer que SFR se voit autorisée à réduire sa masse salariale et puisse donc à nouveau bénéficier des finances publiques, alors même que la crise sanitaire impose de réels besoins dans bien d'autres secteurs ?

Il est de votre ressort de faire le nécessaire afin que chaque entreprise assume ses responsabilités sociales et même ici sociétales et économiques. Laisser la direction de SFR mener à bien son projet reviendrait à encourager les autres acteurs de l'économie Française à en faire de même.

Aussi, Monsieur Le Ministre, nous vous prions de bien vouloir empêcher SFR de mettre en place ce plan de "départs volontaires".

Les représentants de SUD SFR

Frédéric VANDEN-BIL
Emile ALABASSI
Yann RAFFAUD

La représentante de SUD SFR Distribution

Sabrina JOUBIER